

# DRONES ET INCENDIES ÉCHAPPÉS

L'espace aérien à proximité des incendies échappés est fermé à tous les aéronefs, à l'exception de ceux qui participent à la lutte contre les incendies. Voici ce qui se produit si vous faites voler un drone au-dessus ou à proximité d'un incendie échappé :

Les équipes d'intervention d'urgence sont contraintes d'interrompre leurs opérations aériennes. **Cette situation met des vies en danger.**

**Vous enfreignez la loi.** Vous risquez de lourdes sanctions, y compris des amendes et des peines de prison.

Avant de faire voler un drone, assurez-vous qu'il n'y a pas de panache de fumée ou d'incendie échappé à proximité. **Utilisez les drones de manière responsable.**

**Vous voyez quelque chose de dangereux ou d'illégal?**

Appelez notre ligne de signalement ouverte 24 h sur 24, 7 jours sur 7, au **1 800 782-0076**.



[manitoba.ca/nrnd/wildfire\\_program/index.fr.html](http://manitoba.ca/nrnd/wildfire_program/index.fr.html)

